



EA-000363624-11/01/2022 - 7953

MME ANNE MARIE THOMAS BLONDEL
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

Chère Madame,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser un immense et chaleureux merci pour votre soutien !

Ce 35^e Téléthon a mis en lumière une superbe mobilisation ; une mobilisation sur laquelle souffle un vent d'espoir, de solidarité et d'émotion. Vous avez vu les images de ces formidables victoires, ces vies sauvées, comme celles de Jules, Victoire, Hyacinthe, Augustin... et de tous ces enfants qui, grâce à une seule injection d'un médicament de thérapie génique né dans les laboratoires du Téléthon, connaissent une deuxième naissance. **Ces victoires, nos victoires, ce sont les vôtres.**

Les succès du Téléthon ne relèvent pas du miracle ou de la magie. Nous les devons à la ténacité des familles, à l'excellence des chercheurs, mais aussi et surtout à votre générosité et à votre mobilisation !

Aujourd'hui les chercheurs nous le disent : ils savent comment combattre la maladie, c'est juste une question de moyens !

Le combat continue. Nous reviendrons chaque année pour vous rendre compte des avancées obtenues grâce à votre mobilisation. Ensemble nous pouvons, nous devons, nous allons encore tout changer !

Merci, mille fois merci !

Bien chaleureusement,

Laurence Tiennot-Herment
Présidente de l'AFM-Téléthon

Pour toutes questions relatives à ce reçu fiscal, merci de nous contacter au 0 825 07 90 95 (Service 0, 15 € TTC/min + prix appel).

**UN
GRAND,
UN IMMENSE
MERCİ**



Association reconnue d'utilité publique
par décret du 26 mars 1976

CCP 3635 G 020 Paris

Adresse postale :
AFM-TÉLÉTHON
1, rue de l'Internationale - BP 59
91002 Évry cedex

Siège social :
AFM-TÉLÉTHON - Institut de Myologie
47-83, Boulevard de l'Hôpital
75651 Paris cedex 13

RECU FISCAL

ANNEE : 2021

Numéro d'ordre reçu
EA-000363624

BÉNÉFICIAIRE DU DON

Nom de l'association :

ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES

AFM - Institut de Myologie
47-83, boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13
CCP 3635 G 020 Paris

DONATEUR

Nom et adresse du donateur :

MME ANNE MARIE THOMAS BLONDEL
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

Objet :

VAINCRE LES MALADIES NEUROMUSCULAIRES

Association reconnue d'utilité publique par décret du 26 mars 1976,
J.O du 3 avril 1976

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôts prévue à l'article : 200 du CGI, 238 bis du CGI

L'Association reconnaît
avoir reçu à titre
de don la somme de

**** 1000,00 Euros

(Sous réserve d'encaissement).

Date du don : 31/12/2021

Paris, le 11/01/2022

Forme du don : don manuel

Nature du don : Numéraire

Mode de versement : Chèque

Laurence Tiennot-Herment
Présidente

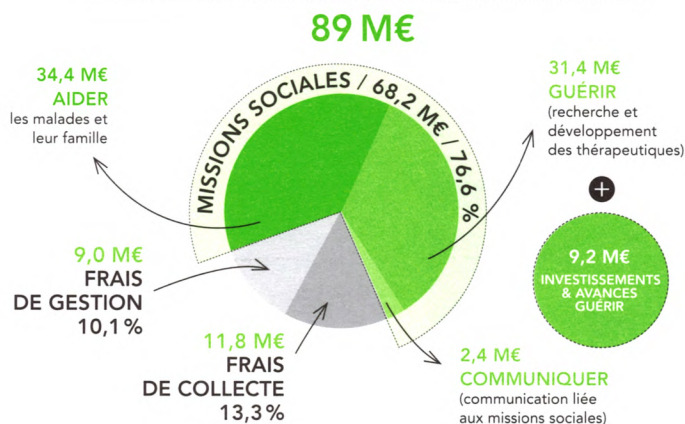
TRANSPARENCE ET RIGUEUR

Fidèle à l'engagement de transparence pris dès le premier Téléthon, l'AFM-Téléthon publie chaque année ses comptes certifiés par le commissaire aux comptes et garantis par de nombreuses procédures de contrôle. **Son rapport annuel et financier est téléchargeable sur : www.afm-telethon.fr**



L'AFM-Téléthon est certifiée par Bureau Veritas Certification qui garantit que les dons sont utilisés de façon conforme aux objectifs annoncés. Cette certification est attribuée depuis 2001 par cet organisme indépendant et la liste des caractéristiques auditées est disponible sur notre site internet.

Activités 2020 de l'AFM-Téléthon tous financements confondus*



* Pour en savoir plus sur nos chiffres clés, nos ressources et l'utilisation de la Générosité du public en 2020, consultez notre rapport annuel et financier sur www.afm-telethon.fr

VOTRE SOUTIEN RÉGULIER PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vous pouvez aussi soutenir notre combat, tout au long de l'année. En réalisant un **don mensuel par prélèvement automatique**, vous nous permettez d'accélérer la recherche et de réduire les frais de collecte. Pour cela, téléchargez et complétez l'autorisation de prélèvement disponible sur notre site www.afm-telethon.fr ou contactez-nous au **01 69 47 28 05**. Grâce à votre soutien fidèle, nous pouvons remporter de nouvelles victoires, des victoires qui profitent à tous. Merci !

LEGS, DONATION ET ASSURANCE-VIE : UNE AUTRE FAÇON DE DONNER

Vous pouvez transmettre à l'AFM-Téléthon par legs, donation ou assurance-vie. Il s'agit d'un geste de grande générosité qui participe à la construction de notre patrimoine commun : celui de la santé pour les générations à venir. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Delphine BISGAMBIGLIA, Responsable des relations testateurs, en toute confidentialité, au **01 69 47 28 13** ou relationstestateurs@afm-telethon.fr.

Bon à savoir : en tant qu'association reconnue d'utilité publique, l'AFM-Téléthon est totalement exonérée du paiement des droits de succession ou de mutation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez nous contacter par :

@ relationdonateurs@afm-telethon.fr

AFM-Téléthon - Service donateurs

1, rue de l'Internationale - BP 59 - 91002 Evry cedex

Ligne directe donateurs : **0 825 07 90 95** (0,15 € TTC/mn + prix appel)

www.afm-telethon.fr/formulaire-de-contact

Ce document a été réalisé grâce au soutien de



BNP PARIBAS partenaire de l'AFM-Téléthon

Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous adresser votre reçu fiscal, vous tenir informé-e de nos actions et celles de nos établissements de recherche, faire appel à votre générosité et mener des études spécifiques. Vos informations ne seront en aucun cas échangées avec d'autres associations caritatives ou sociétés commerciales, elles seront éventuellement utilisées par l'AFM-Téléthon et ses éventuels sous-traitants pendant 10 ans et jusqu'à 50 ans pour des événements exceptionnels. Pour la bonne administration de vos dons, vos informations peuvent faire l'objet d'un transfert hors UE pour certains traitements (pour plus d'informations, consultez notre « Politique de protection des données » sur www.afm-telethon.fr). Vous pouvez vous opposer à ce traitement et disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et de portabilité des données en contactant le service donateurs par e-mail : relationdonateurs@afm-telethon.fr ou par téléphone au 0 825 07 90 95 (Service 0,15 € TTC/min + prix appel).

RÉDUCTION D'IMPÔTS

POUR LES PARTICULIERS :

Les dons en faveur de l'AFM-Téléthon ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 66%** du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable (montant à indiquer en case 7UF de votre déclaration, sous réserve de modification). Si cette limite est dépassée, la loi prévoit un report de la réduction d'impôt jusqu'à la 5^{ème} année suivant le don. Il n'est pas nécessaire de joindre votre reçu fiscal à votre déclaration de revenus, mais nous vous invitons à le conserver en cas de contrôle.

POUR LES ENTREPRISES :

Les dons en faveur de l'AFM-Téléthon, effectués par les entreprises assujetties à l'Impôt sur le Revenu ou à l'Impôt sur les Sociétés, pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 M€, ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 60%** de ce montant, dans la limite de 20 000 € ou de 5% du CA HT annuel lorsque ce dernier montant est plus élevé. Si cette limite est dépassée, la loi prévoit un report de la réduction d'impôt jusqu'à la 5^{ème} année suivant le don.

Pour plus d'informations sur votre réduction d'impôt, merci de consulter notre site internet : <http://deduction-fiscale.afm-telethon.fr/>

Attention : pour être déduit de votre déclaration de revenus 2022, votre don doit être effectué et traité avant le 31 décembre 2021.

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES ACCÉLÉRATEURS DE VICTOIRES ET, ENSEMBLE,
DONNONS UN NOUVEL ÉLAN AUX MALADES ET AUX EXPERTS QUI LES ENTOURENT !

VOTRE DON EST DÉDUCTIBLE DE VOTRE IMPÔT À HAUTEUR DE 66%

(SI VOUS ÊTES IMPOSABLE, ET DANS LA LIMITE DE 20% DE VOTRE REVENU)

Don de
15€
par mois

**réduction
fiscale = 9,90€**

soit 5,1€ de coût réel

Don de
30€
par mois

**réduction
fiscale = 19,80€**

soit 10,20€ de coût réel

POUR + D'INFORMATIONS

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :

@ Par mail :

relationdonateurs@afm-telethon.fr

☎ Par téléphone :

Ligne directe donateurs : 0 825 07 90 95
(0,15 € TTC/mn + prix appel)

✉ Par courrier :

AFM-Téléthon - Service donateurs
1, rue de l'Internationale - BP 59
91002 Evry cedex

💻 Sur notre site :

www.afm-telethon.fr/formulaire-de-contact

JE DONNE CHAQUE MOIS...

Référence Unique du Mandat
(Cadre réservé à l'AFM-Téléthon)



AFM-TELETHON
1 Rue de l'Internationale - BP 59
91002 Evry Cedex
N° ICS : FR89ZZZ135372

OUI, je fais un don mensuel à l'AFM-Téléthon, pour accélérer la recherche.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever, le 5 de chaque mois :

☐ 13 €

☐ 15 €

☐ 20 €

☐ 30 €

Autre montant : € (minimum 5 €)

MANDAT RÉCURRENT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

VOS COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M. Nom : Prénom :
N° : Rue :
Code postal : Ville :

DÉSIGNATION DE VOTRE COMPTE (INFORMATIONS INDICUÉES SUR VOTRE RIB)

N° de compte IBAN :
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
Code BIC :
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Signature :
(Obligatoire)

Fait à : Le :

➔ Merci de nous renvoyer ce coupon complété et signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'AFM-Téléthon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AFM-Téléthon : prélèvement effectué le 5 de chaque mois, dès réception de ce mandat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

LE DON RÉGULIER

par prélèvement automatique,
**ENCORE PLUS D'EFFICACITÉ
POUR LES MALADES**

Soutenez notre combat **tout au long de l'année et devenez un Accélérateur de victoires.**

En réalisant un don mensuel par prélèvement automatique, vous nous permettez d'**accélérer la recherche** et de **réduire les frais de collecte.**

Pour cela, merci de nous renvoyer ce coupon complété et signé ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP), **sous enveloppe sans l'affranchir à :**

AFM Téléthon Opération PA

Libre réponse 65269

60509 Chantilly Cedex

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

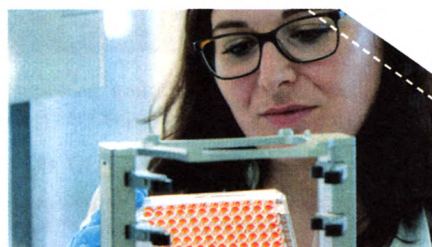


5500 DONATEURS
réguliers

à 15€/mois

soit 5,10€/mois après réduction fiscale

► **UN SÉQUENCEUR** pour identifier dans l'ADN les gènes responsables de maladies.



1200 DONATEURS
réguliers

à 20€/mois

soit 6,80€/mois après réduction fiscale

► **Criblage** de 100 000 molécules sur des cellules modèles d'une maladie génétique.



100 DONATEURS
réguliers

à 30€/mois

soit 10,20€/mois après réduction fiscale

► **Accompagnement** de 20 familles par nos services régionaux pendant un an.

Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous adresser votre reçu fiscal, vous tenir informé-e de nos actions et celles de nos établissements de recherche, faire appel à votre générosité et mener des études spécifiques. Vos informations ne seront en aucun cas échangées avec d'autres associations caritatives ou sociétés commerciales, elles seront éventuellement utilisées par l'AFM-Téléthon et ses éventuels sous-traitants pendant 10 ans et jusqu'à 50 ans pour des événements exceptionnels. Pour la bonne administration de vos dons, vos informations peuvent faire l'objet d'un transfert hors UE pour certains traitements (pour plus d'informations, consultez notre « Politique de protection des données » sur www.afm-telethon.fr). Vous pouvez vous opposer à ce traitement et disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et de portabilité des données en contactant le service donateurs par e-mail : relationdonateurs@afm-telethon.fr ou par téléphone au 0 825 07 90 95 (Service 0,15 € TTC/min + prix appel).